

cfdt syndicalisme
FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE



DÉFENDRE LIP, L'EMPLOI, NOS LIBERTÉS

LE DÉSASTRE. Il n'y a pas d'autre terme pour qualifier les résultats des politiques actuelles.

Cette semaine encore, lors de la réunion de la Commission Nationale de l'emploi, les chiffres officiels indiqués ont confirmé l'ampleur du chômage dans la Métallurgie. Par exemple, ces deux dernières années 76/77, le nombre des métallos aura CHUTÉ DE 200 000 (alors qu'habituellement la progression annuelle était de 100 000 par an).

Quant aux offres d'emploi en 1977 : elles chutent de 45 % par rapport à 1976.

Une analyse branche par branche achève ce tableau : à la Navaire, la Sidérurgie, l'Aéronautique, l'Horlogerie touchées depuis 1975, viendront s'ajouter l'Automobile, le Matériel Ferroviaire, la Construction Electrique.

Sombre perspective qui pourtant ne semble pas indignier, ni vraiment intéresser le patronat, le gouvernement.

On discoure beaucoup sur la nécessité de..., la priorité à..., quelques mesures sont hâtivement prises par l'Assemblée Nationale. Mais ni les discours démagogiques d'une majorité qui s'accroche au pouvoir, ni les mesures TARDIVES ET DÉRISOIRES n'apportent des solutions aux graves problèmes actuels.

Ni ce pouvoir, ni l'union patronale ne veulent apporter des réponses, y compris celles qui pourtant sont à leur portée.

Une seule politique les anime, ne rien lâcher, n'ouvrir aucune négociation. Face aux luttes qui se développent sur les revendications créatrices d'emploi, ils n'opposent qu'un instrument : la RÉPRESSION.

Face à la profonde aspiration qui naît partout dans les entrepri-

ses, mettre en œuvre des modifications structurelles profondes, le patronat de Boursier de l'U.I.M.M. et le gouvernement de Barre utilisent les armes que toute classe dominante prétendue légale utilise en fin de compte quand elle est menacée dans ses priviléges et ses profits : LA VIOLENCE.

La chasse aux militants, la création des syndicats « bidon ». La multiplication des milices patronales, la levée d'anti-grévistes, le coup de poing quand ce n'est pire viennent éclairer la conception patronale de la politique « contractuelle ».

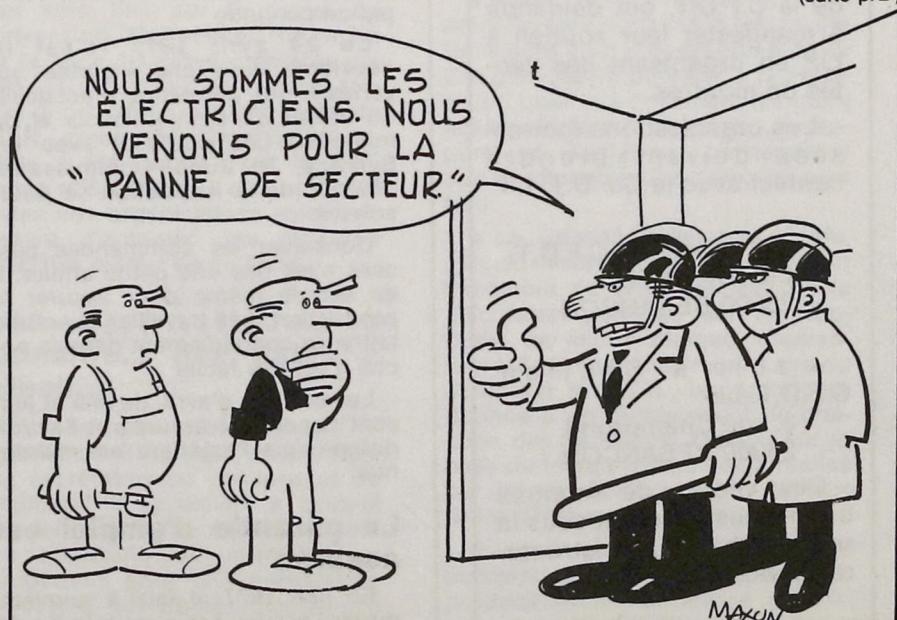
LIP UNE NOUVELLE FOIS EN EST L'ILLUSTRATION. Alors que l'on s'attache à la C.F.D.T. avec l'ensemble des travailleurs à prouver que l'entreprise peut vivre, à chercher une solution, par la négociation, les pouvoirs publics et les patrons du Doubs opposent la stratégie de tension

perpétuelle, de provocation vers les militants.

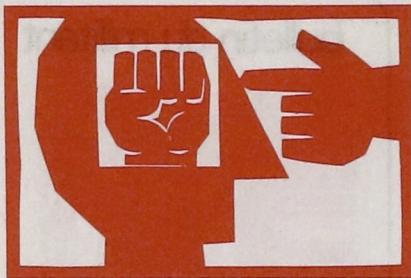
A une action responsable, saluée et respectée y compris par des hommes qui ne peuvent être taxés de gauche, on oppose la répression sordide.

Dans la nuit du 23 au 24 juin, avec la complicité, à n'en pas douter, de la direction générale d'E.D.F., les forces de police ont investi le transformateur, scié les bornes de 10 000 volts qui alimentent l'entreprise. Les policiers chargés officiellement du respect de la légalité, ont, accompagnés de membres des milices patronales, détérioré l'outil de travail public. SORDIDE BESOGNE, ET SORDIDE RÉPONSE A DES HOMMES ET DES FEMMES QUI NE DEMANDENT QU'A VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS. LAMENTABLE RÉPONSE A UNE ORGANISATION, LA C.F.D.T., QUI LUTTE POUR L'EMPLOI ET POUR SAUVER L'HORLOGERIE FRANÇAISE.

(suite p. 2)



CHEZ LIP, LA « LUMIÈRE » SE FAIT SUR LES INTENTIONS PATRONALES ET GISCARDIENNES



MISÉRABLE TENTATIVE QUI VIENT S'AJOUTER AUX PROVOCATIONS DE TOUTES SORTES, QUI VONT EN S'ACCÉLÉRANT CHEZ LIP, DEPUIS QUELQUES MOIS.

Hier, un magistrat décidait de l'évacuation de l'entreprise dans le secret de son bureau, aujourd'hui, de détruire l'outil de travail. Qu'en sera-t-il demain ? DERRIÈRE CES ACTES VOICI MISE A NU TOUTE LA CAPACITÉ DE GÉRER ET DE GOUVERNER DES PATRONS ET DE BARRE.

Face à ces actions, face à cette dérive particulièrement dangereuse pour nos libertés, l'action de masse doit être notre réponse. Pas une de nos libertés, de nos acquis doivent être touchés.

Nous devons aussi et surtout aujourd'hui dans les entreprises repopulariser la lutte des LIP, dénoncer les provocations dont ils sont l'objet, mobiliser tous les métallos pour les stopper, SE TENIR PRÉTS A TOUTES FORMES DE SOLIDARITÉ NÉCESSAIRES.

Plusieurs organisations de la C.F.D.T. ont demandé à manifester leur soutien à LIP en organisant des ventes de montres.

Les organisations intéressées doivent prendre contact avec la C.F.D.T.-LIP

- soit à Section C.F.D.T.
LIP-PALENTE
25000 BESANCON

- soit à Section
C.F.D.T.-LIP
3, rue Champrond
25000 BESANCON

Ces ventes de montres organisées le seront sous la responsabilité des structures concernées.

SOLOCI-SOLOMI-SATRAM (Koenigsmacker - Moselle)

100 jours de lutte... 120 emplois sauvés

A Koenigsmacker, il y avait en 1976, 6 sociétés : « LE GROUPE EVANGELISTI », qui employait près de 250 salariés.

Arrivé comme « sauveur » en 1975, EVANGELISTI applique une « politique » qui tant sur le plan financier que sur le plan social va vite se révéler désastreuse. Malgré « l'alarme donnée » par la section C.F.D.T., ce P.D.G. arrivera à berner tout le monde...

En 1976, après avoir supprimé le 13^e mois à ceux qui en bénéficiaient et pénalisé toute absence (maladie et accident) d'une amende de 100 F par jour, EVANGELISTI conclura sa gestion par des salaires réglés avec des chèques sans provision. Le dépôt de bilan amènera sur sa demande, la liquidation de l'ensemble des sociétés.

Avec la C.F.D.T., la lutte pour l'emploi

Là où se trouve présente la C.F.D.T., la lutte déjà engagée se durcit notamment lorsque le dépôt de bilan est imminent (voir B.M. Hebdo n° 56).

Le 10 mars 1977 tout en assurant leur travail, les 150 travailleurs de SOLOCI-SOLOMI-SATRAM, occupent l'entreprise. Dès lors, l'action prendra différentes formes : manifestations, tracts, présence au Tribunal, devant la Préfecture de Région, occupation de la Chambre Syndicale Patronale (U.P.I.M.-Metz), etc.

Le 30 mars 1977, la paie est récupérée et le lendemain un accord, portant sur la reprise d'activité pour 3 mois, est signé. L'occupation continue.

Le 24 avril 1977, c'est le deuxième dimanche « portes ouvertes » qui permettra d'accueillir un millier de sympathisants et de militants. Les contacts avec les Syndics, le Juge Commissaire, chargés de la liquidation se poursuivent.

Conserver les commandes passées n'est pas une petite affaire. Il en est de même pour assurer la production, car travailler avec une lettre de congédiement dans la poche n'est pas facile.

Les salaires d'avril, de mai et juin sont cependant assurés et l'action dirigée vers l'extérieur est maintenue.

La garantie d'emploi est assurée

En juin 1977, il faut à nouveau durcir l'action, car c'est à la fin du

mois que se termine la période d'ad vité résultant du 1^{er} accord.

Le 17, ce sera la signature du deuxième accord :

Un plan social, négocié avec la Société SOFER qui se propose de reprendre les biens du complexe industriel, débouche sur l'accord qui garantit la reprise du personnel qui a lutté, c'est-à-dire, appartenant à SOLOCI-SOLOMI et SATRAM.

Les autres sociétés : SERICO - EVANGELISTI S.A. et JADE, faute de combattants, ne sont pas concernées (personnel dispersé).

Grâce à leur détermination, à l'action engagée, au soutien actif du syndicat C.F.D.T. de la Transformation des Métaux de Moselle, les travailleurs de 3 sociétés (SOLOCI, SOLOMI, SATRAM) et leur section syndicale ont imposé la garantie de leur emploi.

L'accord signé prévoit entre autres :

- embauche de 120 personnes (soit la totalité des travailleurs en chômage) d'ici juin 1978 (53 embauches immédiates, 68 fin octobre, 81 fin décembre, 91 fin mars 1978). Cette disposition concerne les jeunes revenant du service militaire ainsi que ceux étant sous contrat d'apprentissage ;

- maintien de l'ancienneté acquise dans les précédentes sociétés ;

- 13^e mois complet en 1978 et pour 1977 prime de fin d'année égale à 130 h de travail ;

- institution du personnel (C.E., D.P.) sur la base d'un effectif de référence supérieur à 100, dans l'immédiat. Mise en place d'un C.H.S. Dans l'attente des élections professionnelles, l'organisation syndicale désigne ses représentants. 5 heures de délégation pour les suppléants ;

- 1 heure mensuelle d'information rémunérée pour l'ensemble du personnel ;

- d'ici fin 1977, une somme de 15 000 F sera allouée au C.E. En 1978, le financement du C.E. ne pourra être inférieur à 1,5 % de la masse salariale. Prise en charge par le C.E. des « congés-éducation »...

Comme on le voit, l'action a également permis au-delà de la garantie d'emploi, une extension importante du droit syndical.

Les travailleurs et la section C.F.D.T. seront vigilants pour faire en sorte que les différentes clauses de cet accord soient respectées.

BREF

• LIOTARD (Sury-le-Cantal - Loire)

Cette entreprise de 200 personnes travaille en sous-traitance pour l'industrie du cycle. Une section C.F.D.T. s'est constituée récemment. Depuis trois semaines, 34 travailleurs (sur 40) d'un atelier observent des débrayages journaliers afin d'obtenir une augmentation de 0,90 F de l'heure et la revalorisation de leurs classifications.

• CHAVANNE-DELATRE (St-Chamond - Loire)

Environ 180 travailleurs dans cette entreprise qui dépend de Creusot-Loire. Depuis 1 mois, avec leur section C.F.D.T., ces salariés sont dans l'action : arrêts de travail de 2 à 3 h par jour. Leurs revendications : pas de salaire inférieur à 2 200 F par mois et une augmentation de 1,15 F de l'heure. Des négociations se sont ouvertes le 30 juin.

• MÉTAUX Loire

A l'appel de l'U.R.S.M.-C.F.D.T. et de l'U.S.T.M.-C.G.T., les métallurgistes du Roannais et de St-Etienne ont participé à une journée d'action le 23 juin, avec rassemblement, devant les entreprises ARCT (Roanne) et MANUFRANCE (St-Etienne) dans lesquelles se posent des problèmes d'emploi : 130 licenciements aux ARCT, situation menaçante à MANUFRANCE.

• SATEL (Châlon - Saône-et-Loire)

Dans cette entreprise, la section C.F.D.T. avait conduit l'action en janvier-février 1977 (voir B.M. Hebdo n° 47) pour s'opposer à un projet de 27 licenciements. La lutte ayant permis d'éviter ces licenciements, la C.F.D.T. accroît son audience dans l'entreprise et enregistre aux récentes élections professionnelles une progression de 7 % dans le 1^{er} collège et de 4 % dans le second collège.

• SLE-CITEREL (Boulogne-Billancourt)

Dans cette filiale de la CIT-ALCATEL (groupe C.G.E.), les 170 employés, techniciens et ingénieurs sont en grève depuis le 21 juin. Ils entendent ainsi s'opposer à leur mutation arbitraire, décidée par la direction, vers l'établissement de Vélizy de la CIT-ALCATEL (du fait de la restructuration de l'industrie du téléphone). Cette mutation dénoncée par la section C.F.D.T., se traduirait par un allongement du temps de travail (trajets) et par la suppression d'avantages sociaux acquis à Boulogne.

PRÉPARATION DU 37^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Depuis plusieurs mois, au Conseil Fédéral, à la Commission Exécutive, dans les structures de la Fédération, se prépare le 37^e Congrès de la F.G.M.-C.F.D.T. Un B.R.S. « Spécial Congrès n° 1 » est parvenu ces jours-ci aux secrétaires de sections et de syndicats, donnant véritablement « le coup d'envoi » de notre 37^e Congrès qui aura lieu à STRASBOURG, les 24, 25, 26 et 27 NOVEMBRE 1977.

Par ce B.R.S., la F.G.M. a communiqué à toutes ses sections syndicales, à tous ses syndicats un rappel des dispositions statutaires et les décisions prises lors du dernier Conseil Fédéral (juin 1977) en ce qui concerne notamment l'ordre du jour du Congrès et son déroulement, les modifications statutaires soumises au Congrès, le règlement intérieur et les procédures relatives aux résolutions et motions soumises au Congrès, la composition du Conseil Fédéral...

Un prochain B.R.S. portera à la connaissance des organisations le schéma des deux rapports (rapport d'activités et rapport général) présentés à l'occasion du Congrès. Ces deux rapports feront l'objet des débats et donneront lieu aux votes : vote de quitus sur la « gestion » 74-77 du Conseil Fédéral et du Secrétariat National ; vote pour l'adoption d'une résolution générale qui fixera les orientations de la F.G.M. pour les 3 ans à venir.

Enfin rappelons qu'une discussion aura lieu sur le projet de Convention Collective Nationale sur la base du débat préalable qui aura eu lieu dans les Unions Métaux. A cet effet, un avant-projet de C.C.N., amendable avant le 10 octobre, a été publié dans le B.M. Hebdo n° 64, afin que dès à présent toutes nos organisations soient en mesure d'entamer une réflexion collective autour de ce texte.

Des dispositions à connaître... des dates à retenir...

Nous ne reprendrons pas ici l'intégralité du B.R.S. qui est parvenu aux secrétaires de sections et de syndicats : il appartient à ceux-ci d'en faire connaître le contenu lors des réunions de militants et d'adhérents pour une préparation collective et démocratique du Congrès.



Seulement quelques dispositions à connaître :

• Le Congrès Fédéral est un Congrès de Syndicats qui mandatent leurs délégués pour participer aux débats, pour procéder aux votes, en fonction des décisions prises collectivement par les adhérents regroupés dans ceux-ci.

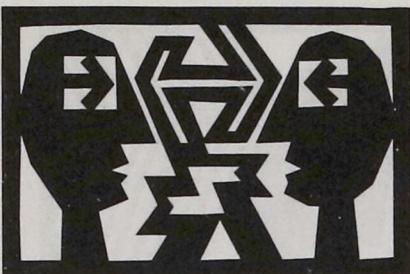
• Le Conseil Fédéral de septembre décidera du nombre de délégués par syndicats afin d'assurer une représentation équitable de ceux-ci en fonction de leur importance (nombre d'adhérents). Cette détermination du nombre de délégués et des mandats de vote sera effectuée sur la base des TIMBRES 1976 effectivement réglés au S.C.P.V.C. le 31 juillet 1977.

• Le Conseil Fédéral sera composé de 59 membres (sous réserves de la modification des statuts) dont 24 désignés par les Unions Métaux (11), les plus représentatives, les Unions Fédérales (11), l'U.N.I.C.I.M. (1), le C.E.A. (1) ; les autres 35 membres seront élus par le Congrès soit 9 au titre du Secrétariat National (présentés par le Conseil Fédéral sortant) et 26 au titre des syndicats. Les noms des candidats des syndicats doivent être parvenus à la F.G.M. pour le 24 octobre.

• Pour être recevable, tout amendement portant sur les résolutions liées à un rapport présenté au Congrès, devra parvenir à la Fédération pour le 2 novembre (21 jours avant la date du Congrès). Les rapports et résolutions parviendront aux syndicats le 10 octobre au plus tard.

• Le Conseil Fédéral a décidé, afin de favoriser l'expression d'un maximum de syndicats lors de la discussion générale sur les rapports, de limiter chaque intervention à 8 minutes maximum. Lors du débat sur la C.C.N., la parole sera donnée à un représentant de chacune des 24 Unions Métaux sur la base du travail collectif déjà réalisé par les syndicats au sein de leur Union Métaux respective.

Que ces quelques informations puissent servir au mieux pour une préparation démocratique et efficace de notre 37^e Congrès Fédéral.



RÉSULTATS DE CONFLITS

Malgré l'approche des congés, les travailleurs de la Métallurgie continuent à se battre pour briser le carcan du plan Barre dont les consignes sont appliquées avec zèle par le patronat. A l'issue des conflits, animés par des sections C.F.D.T., des résultats positifs sont enregistrés :

■ HOSTIN (Aurec - Haute-Loire)

Une petite entreprise de 25 salariés, l'une des rares en France à fabriquer des armes blanches. Devant le refus de la direction de négocier sur les salaires et son intention de limiter les augmentations à 6,5 % dans l'année, la section C.F.D.T. (qui compte 21 adhérents) engage la lutte : débrayages journaliers de 2 à 3 h. La production est fortement perturbée (délai de chauffe pour permettre aux fours de fonctionner...).

L'action durera près d'un mois et contraint finalement la direction à négocier : augmentations consenties tout au long de l'année avec garantie du maintien du pouvoir d'achat, trois augmentations uniformes de 0,10 F au titre de la progression du pouvoir d'achat, salaire minimum porté à 10 F, prime de chaleur de 0,30 F de l'heure... et aucune retenue de salaire pour les heures de grève. Enfin, les travailleurs bénéficieront cette année du 13^e mois complet et d'une réduction compensée de la durée du travail d'1 h par semaine.

■ LEMFOERDER (Moselle)

Dans cette entreprise de 250 salariés (personnel en majorité féminin), dont la maison-mère se trouve en Allemagne, première grève depuis 4 ans : après 15 jours de lutte avec leurs sections C.F.D.T. et C.G.T., les 125 grévistes ont repris le travail le 27 juin.

Malgré les pressions sur les grévistes, la campagne d'intoxication vers les non-grévistes (chantage à la fermeture de l'entreprise et au transfert de la production en Allemagne), l'action engagée (grève illimitée, occupation de la sous-préfecture d'Hayange, manifestation sur l'autoroute, popularisation sur les marchés, dans les grands magasins...) a contraint la direction à négocier.

Il faut souligner d'autre part le fait que la solidarité internationale a joué à plein : l'organisation syndicale allemande IG Metall, contactée par la C.F.D.T., et ses syndicats locaux de Lemfoerder - Brême et Hanovre, se sont opposés à tout transfert de production.

A l'issue du conflit, il a été obtenu :

- augmentation paritaire de 1,5 % au 1^{er} juin avec minimum de 45 F. De même au 1^{er} juillet et prime de production portée de 0,80 F à 1 F. Prime de vêtement de 10 F à tous les salariés ;
- au 1^{er} août, toutes les augmentations consenties en plus des augmentations paritaires devront atteindre au minimum 80 F pour les salaires inférieurs à 3 000 F nets. L'augmentation paritaire de septembre aura un plancher de 35 F ;
- la prime d'assiduité (d'une valeur de 150 F) ne sera amputée que de 30 F par jour d'absence au lieu de 50 F précédemment. En outre, il n'y aura plus de cumul d'abattements d'un mois sur l'autre (auparavant 36 jours d'absence, même consécutifs, supprimaient une année de prime — soit 1 800 F) ;

• le salaire minimum est porté à 2 000 F NETS, la prime de vacances est portée de 612 F à 1 000 F en plus du 13^e mois. Sur celui-ci, il n'y aura plus d'abattement pour les 30 premiers jours d'absence-maladie ;

- revalorisation des classifications au 1^{er} septembre avec effet au 1^{er} juillet.

■ DESESSART (Aix-en-Provence)

Une usine de constructions métalliques (54 salariés) du groupe VOYER (autres usines à Hagon-dange, Tours et Rive-de-Gier).

Le jeudi 2 juin 1977, la direction d'Aix décide le licenciement d'un ouvrier handicapé physique (bras gauche paralysé).

Cet ouvrier a repris son travail en présentant un certificat médical lui conseillant un « poste de travail allégé ».

La direction accepte de l'employer et le replace à son poste d'avant sa maladie (donc pas du tout allégé) pour le licencier au bout de quelques jours pour inaptitude.

La section C.F.D.T. organise la riposte :

- le temps de pause-repas est mis à profit au réfectoire pour APPeler A LA GRÈVE AVEC EXPLICATIONS ;

- à la reprise, 17 ouvriers de la production (sur 22) se déclarent grévistes ;

- alertées, les autres sections du groupe FONT PRESSION SUR LA DIRECTION CENTRALE POUR APPUYER LES GRÉVISTES D'AIX. (Les sections C.F.D.T. et C.G.T. de Rive-de-Gier envoient deux militants sur place) ;

- après 4 jours et demi de grève, la direction ANNULE LE LICENCIEMENT, elle s'engage, par écrit, à compléter pendant 8 mois encore les prestations Sécurité Sociale, afin que le camarade puisse parfaire sa guérison sans perte de salaire, et à le réemployer si son état physique le permet, tout en n'excluant pas L'ÉTUDE D'UN POSTE LÉGER.

Il a été obtenu, d'autre part, que les autres revendications (salaires et autres) soient sérieusement étudiées et débattues au C.C.E. du 17 juin à Paris.

Suite à cette action, la section syndicale C.F.D.T. a recueilli trois adhésions.

Sommaire

• LIP : provocations délibérées	1
• SOLOMI : victoire pour l'emploi	2
• Préparation du 37 ^e Congrès Fédéral	3
• HOSTIN, DESASSERT, LEMFOERDER : l'action a payé	4

SYNDICALISME C.F.D.T.

26, rue de Montholon
75439 Paris Cedex 09
CPPAP N° 718 D 73

Directeur de la Publication :
Pierre HUREAU

Composition et Impression :
Est-Imprimerie
30, rue Mazelle 57000 METZ